



Conseil Municipal du 18 janvier 2018

en salle de la Mairie à 18H30.

L'an deux mil dix-sept, le 18 janvier 2018 à 18H30.

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de TANNERON dûment convoqués le 12.01.2018 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRABAUD, Maire.

Présents :

Messieurs TRABAUD Robert, FELIX Michel, MAGNI Robert, Monsieur BOTTERO Maurice, GASTAUD Jean-Denis, GRAVIER Frédéric.

Mesdames BAUDUIN Marie-José, AUREAL Valérie, VOCHELLE Laurence.

Madame MANDREA Anne-Marie donne pouvoir à Monsieur FELIX.

Madame RONDELLI Sandrine donne pouvoir à Monsieur GRAVIER.

Monsieur LUSSIAUD Jean donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Absents : Monsieur VARLET Philippe, Madame MOUTIER Françoise.

Secrétaire de séance : Monsieur MAGNI Robert.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une Décision Modificative au Budget Commune suivante :

Dépense de fonctionnement :

Chapitre 014 (Atténuations de produits) :

Article 739223 : - 15 000€ (Reversements et restitutions sur impôts et taxes – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales)

Chapitre 011 (Charges à caractères général) :

Article 60612 : + 5 000€ (Achats non stockés de matières et fournitures – Energie – Electricité)

Article 60623 : + 6 000€ (Achats non stockés de matières et fournitures – Alimentation)

Article 6227 : + 4 000€ (Rémunérations d'intermédiaires et honoraires – Frais d'actes et de contentieux).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve la Décision Modificative au Budget Commune ci-détaillée et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour sa bonne application, à la majorité avec 1 voix contre pour Madame RONDELLI et 2 voix d'abstention pour Messieurs GASTAUD et GRAVIER.

APPROBATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°171219/03 DU 19/12/2017 MODIFIANT LES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE:

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fayence selon la délibération du Conseil Communautaire n°171219/03 du 19/12/2017 au vu de l'article L.5211-17 du CGCT puisqu'il appartient aux Conseils Municipaux des Communes membres de Communauté de Communes de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée dans les 3 mois à compter de la date de notification de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de Fayence. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la Commune est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fayence voté par délibération du Conseil Communautaire n°171219/03 du 19/12/2017 et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et

signer tous les documents afférents à cette délibération, à la majorité avec 1 voix d'abstention pour Monsieur GASTAUD.

APPROBATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRES N°171219/04 DU 19/12/2017 RELATIVE A L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE AU SYNDICAT MIXTE POUR LES INONDATIONS, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'EAU (SMIAGE) ET DE SES STATUTS :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire n°171219/04 du 19/12/2017 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Fayence au syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) et de ses statuts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve la délibération du Conseil Communautaire n°171219/04 du 19/12/2017 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes du pays de Fayence au syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) et de ses statuts, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette délibération, à la majorité avec 1 voix d'abstention pour Monsieur GASTAUD.

FORMULAIRE : DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le formulaire de demande d'autorisation du domaine public.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve le formulaire de demande d'occupation du domaine public et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour sa bonne application, à la majorité avec 1 voix contre pour Madame RONDELLI.

La séance est levée à 18H48.

LE MAIRE

R.TRABAUD.



LE SECRETAIRE DE SEANCE

R. MAGNI

TANNERON, le 19.01.2018.

LE CONSEILLER MUNICIPAL

M.BOTTERO.